

Quelles sont les règles pour la validité des adhésions à l'AFCP.

En conformité avec les changements opérés par l'ISCA, l'adhésion à l'AFCP n'est pas systématiquement synchronisée avec l'année légale.

Les règles sont les suivantes :

- **les adhésions souscrites entre le 1^{er} janvier et le 30 avril arriveront à échéance le 31 décembre de la même année**
- **les adhésions souscrites entre le 1^{er} mai et le 31 octobre arriveront à échéance le 30 juin de l'année suivant celle de l'inscription.**
- **Les adhésions souscrites entre le 1^{er} novembre et 31 décembre arriveront à échéance le 31 décembre de l'année suivant celle de l'inscription.**